



## Ligue de Golf Paris Île-de-France

# CHAMPIONNAT 2025 DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DU GOLF D'ENTREPRISE DE LA LIGUE DE PARIS ÎLE-DE-FRANCE **Règlement**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.  
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

### Constitution des tableaux : Stroke Play brut score maximum Par + 5 puis Match Play (un double et deux simples)

| <b>PREMIER TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX</b>        |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <b>Samedi 29 Mars 2025</b>                              |                                   |
| <b>Première division</b>                                | <b>Deuxième division</b>          |
| Golf de Guerville                                       | Golf de Seraincourt               |
| <b>SECOND TOUR DE CONSTITUTION DES TABLEAUX</b>         |                                   |
| <b>Samedi 17 Mai 2025</b>                               |                                   |
| <b>Première division</b>                                | <b>Deuxième division</b>          |
| Golf de Saint-Quentin en Yvelines                       | Golf de Guerville                 |
| <b>BARRAGES</b>   |                                   |
| <b>Samedi 21 Juin 2025</b>                              |                                   |
| <b>Première division</b>                                | <b>Deuxième division</b>          |
| Ableiges  | Pas de barrages                   |
| <b>HUITIÈMES DE FINALES</b>                             |                                   |
| <b>Samedi 05 Juillet 2025</b>                           |                                   |
| <b>Première division</b>                                | <b>Deuxième division</b>          |
| Golf de Mont-Griffon                                    | Golf de Saint-Quentin en Yvelines |
| <b>QUARTS DE FINALES ET PLAY DOWN première division</b> |                                   |
| <b>Samedi 13 Septembre 2025</b>                         |                                   |
| <b>Première division</b>                                | <b>Deuxième division</b>          |
| Golf de Rochefort                                       | Golf d'Ableiges                   |
| <b>DEMI- FINALES, FINALES ET PETITE FINALES</b>         |                                   |
| <b>Samedi 11 Octobre 2025</b>                           |                                   |
| Golf de Crécy   |                                   |

#### 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### ASSOCIATIONS ou CE ou CSE :

Les associations ou CE ou CSE doivent être affiliés à la FFGolf et être à jour de leurs redevances annuelles fédérale et de ligue.

Une seule équipe par association ou CE ou CSE dans chaque division.



## Ligue de Golf Paris Île-de-France

### MEMBRES DES ÉQUIPES :

Être membre de l'association d'entreprise (ou CE ou CSE) qu'il ou qu'elle représente et être licencié à la Fédération Française de Golf - Interdiction de participation avec une licence indépendant.

L'index pris en compte sera celui du Lundi avant l'épreuve,

**Phase Qualificative : L'index des participants devra être inférieur ou égal à 36,0.** Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

**Phase de Match Play : L'index des participants devra être inférieur ou égal à 45,0.** Cependant tout joueur ayant commencé cette épreuve pourra la terminer même si son index sort du cadre de la limite exigée.

L'équipe comportera 4 joueurs ou joueuses de l'Association (ou CE ou CSE) dont la composition pour chaque tour sera :

**au minimum 2 salarié(e)s titulaires** de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ;

**au maximum 2 non-salarié(e)s majeur(e)s adhérent(e)s à l'Association d'entreprise** et enregistré(e)s comme tel(le)s sur Extranet <https://xnet.ffgolf.org/>, selon procédure de rattachement FFGolf.

Les différents statuts des joueurs « Salariés » et « Non-salariés » de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise ou rattachés au CE ou CSE affilié devront être certifiés par le responsable de la section golf du club. Les compositions d'équipe pourront changer à chaque tour en respectant les minima et maxima tels que définis ci-dessus. Toute présentation d'équipe non conforme sera refusée au départ ou les cartes annulées à l'arrivée.

À la première infraction relevée concernant le statut d'un joueur, sa carte de score ne sera pas prise en compte. La seconde infraction relevée pour le même motif entraînera la disqualification immédiate de l'équipe et sa rétrogradation en division inférieure pour l'année prochaine.

### CERTIFICAT MÉDICAL :

Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

## 2. CONSTITUTION DES DIVISIONS D'ENTREPRISE DE LIGUE 2025

**Les équipes sont réparties dans les différentes divisions en fonction de leur classement en fin de championnat régional 2024. Le nombre d'équipes dans chaque division est limité à 24. La première division est ainsi constituée des associations suivantes (si elles désirent s'inscrire) :**

|                    |                        |                      |
|--------------------|------------------------|----------------------|
| AS FFGOLF          | ALCATEL NOKIA          | DASSAULT SPORTS      |
| DASSAULT SYSTEMES  | AS MAZARS              | ASPTT GRAND PARIS    |
| ESR                | OGER INTERNATIONAL     | GOLF TRANSPORT PARIS |
| MBDA SPORT         | ASL ENGIE              | ASEP ST DENIS        |
| ATSCAF GRAND PARIS | AGJSEP PARIS           | BNP PARIBAS PARIS    |
| ASTAS              | GLORY GLOBAL SOLUTIONS | CEA SACLAY           |
| NATIXIS            | MICROSOFT              | MINORANGE BOUYGUES   |
| ESAM               | UBISOFT                | ALSTOM*              |

\*ALSTOM remplace CSE RENAULT GUYANCOURT, dissoute. (Meilleure équipe des qualifications qui ne montait pas directement en D1)

Si certaines équipes qualifiées en première division ne souhaitent pas s'inscrire, le tableau de première division sera complété par une ou des équipes de seconde division, suivant le classement de la saison 2024 de cette division. Si le nombre d'inscriptions est suffisant, une division « promotion » sera créée, dans toute la mesure du possible aux mêmes dates que les deux premières divisions.



## Ligue de Golf Paris Île-de-France

Les équipes s'inscrivant pour la première fois sont placées en seconde division, voire en division promotion, à concurrence de 24 équipes, dans l'ordre des inscriptions. **Si les AS de première division souhaitent inscrire ne deuxième équipe, elle sera placée dans la seconde division, dans la mesure des places disponibles.**

### 3. ENGAGEMENTS

L'inscription des équipes devra se faire par courrier ou courriel auprès de la Ligue de Paris Île-de-France en utilisant le formulaire en fin du règlement de cette épreuve.

Pour la Promotion, le nombre d'équipes serait limité à 24 (ordre d'arrivée des inscriptions), mais la division ne sera pas créée à moins de 16 inscriptions.

Les droits d'inscription pour l'ensemble de l'épreuve sont fixés à **50 €** par équipe. **Ils doivent parvenir au plus tard le 21 Février 2025** à l'adresse suivante (paiement par virement de préférence, motif : nom de l'AS + nom de l'épreuve) : Ligue de Golf de Paris Île-de-France, 2 av. du golf 78280 Guyancourt  
Tel : 01 30 43 30 32 - @ : [contact@lgpidf.com](mailto:contact@lgpidf.com)

**Les Green-Fees Équipe (245 euros et 345 euros pour les demi-finales et finales du 11 Octobre) devront être réglés de préférence par virement, à défaut par chèque, au plus tard une semaine avant la compétition à la Ligue de Paris Île-de-France.** Un reçu sera envoyé par courriel (sur demande uniquement). Les équipes qui déclareront forfait (par courriel auprès de la Ligue) à partir du Mardi précédent l'épreuve seront redevables du Green-Fee équipe auprès de la Ligue sous peine de ne pas être admises à disputer le championnat l'année suivante.

La liste des équipiers devra être saisie sur l'Extranet FFG <https://xnet.ffgolf.org/> au plus tard le lundi avant l'épreuve, avec possibilité de prévoir jusqu'à deux remplaçants. Les heures de départ, établies par la Ligue et indiquées par association, seront consultables sur le site Internet de la Ligue [www.lgpidf.com](http://www.lgpidf.com) 48h avant l'épreuve.

### 4. FORME DE JEU

#### COMPOSITION DES ÉQUIPES :

**Phase Qualificative** : Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 36,0.

**Phase de Match-Play** : Équipes de 4 joueurs ou joueuses d'index maximum autorisé 45,0.

**Un joueur ayant joué pour une équipe première ne pourra pas jouer pour la suite de la saison dans l'équipe seconde, le cas échéant.**

Le championnat se déroule en deux phases ; deux journées de constitution des tableaux, où toutes les équipes jouent en stroke play brut score maximum Par + 5, puis trois ou quatre tours (suivant résultats) où les équipes s'affrontent deux par deux en match play (deux simples et un foursome ou greensome).

### 5. PHASE DE COMPOSITION DES TABLEAUX

**4 simples / stroke play brut score maximum Par +5 / 18 trous**

**Marques de départ en Division 1** : Blanches, pour les Messieurs – Bleues, pour les Dames.

**Marques de départ en Division 2 (et éventuellement promotion)** : Jaunes, pour les Messieurs – Rouges, pour les Dames.

**Suivant les conditions climatiques, le comité se réserve le droit d'avancer les départs aux repères précédents.**

Le total d'une équipe correspondra à l'addition des trois meilleurs scores. Il sera exigé 3 scores au moins, sous peine de disqualification. Le classement pour constituer les tableaux de match play sera fait par addition des scores des deux tours.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le résultat du second tour, puis en comparant les scores des cartes non prises en compte, puis ceux des meilleures cartes, puis ceux des secondes meilleures cartes.

Note : Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, ce score sera considéré comme étant le plus mauvais par rapport à tous les autres



## Ligue de Golf Paris Île-de-France

En cas d'égalité parfaite après ces départages le départage sera fait sur le classement informatique en brut individuel de la meilleure carte du second tour.

**Intempéries :** Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les impératifs suivants devront être respectés :

Il faut qu'au moins **deux vagues complètes** soient rentrées pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée à une date ultérieure.

Si le jeu est interrompu et ne peut reprendre alors qu'au moins 2 vagues complètes ont pu terminer leur partie, le classement du tour est établi en prenant en compte les deux ou trois vagues rentrées (la plus mauvaise carte n'est pas déduite).

Les équipiers pourront jouer dans l'ordre de leur choix, en se présentant aux organisateurs, une demi-heure avant l'heure de départ prévue pour le premier joueur de leur équipe.

**Recording :** les joueurs d'une partie doivent impérativement se présenter ensemble au recording dans les dix minutes suivant la sortie du dernier green. Tous les joueurs du groupe encourent 1 coup pénalité sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6 (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- pour le 1<sup>er</sup> groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ;
- pour les autres groupes, si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ (soit pour des départs espacés de 10 minutes, 20 minutes).

À l'issue de ces deux tours, les équipes seront classées des rangs 1 à 24 dans chaque division, le départage se faisant sur le résultat du second tour. En cas de disqualification ou de forfait de plusieurs équipes lors de la phase de qualification, un tirage au sort entre ces équipes sera effectué pour déterminer leur place dans le tableau de classement afin de jouer la phase de match play.

### 6. PHASE DE MATCH PLAY

**1 foursome et 2 simples en match play** sur 18 trous pour la 1<sup>re</sup> division (départs marques blanches et bleues).

**1 greensome et 2 simples en match play** sur 18 trous pour la 2<sup>e</sup> division et éventuellement promotion (départs marques jaunes et rouges).

La composition du foursome ou du greensome est libre. Les équipiers en simple joueront dans l'ordre croissant de leur index arrondi 5 jours avant l'épreuve. Aucun match ne pourra être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des camps le gagne, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe. Les capitaines devront présenter la composition de leur équipe au comité de l'épreuve au plus tard une demi-heure avant le premier départ de leur équipe. Ils devront également, impérativement, se présenter ensemble au comité de l'épreuve pour signer la feuille de match.

**En cas de forfait de dernière minute d'un des joueurs (il est du devoir du capitaine d'en informer le comité de l'épreuve au plus tôt) :**

Joueur du foursome / greensome absent : Match perdu.

Joueur du 2<sup>ème</sup> simple absent : 2<sup>ème</sup> simple perdu.

Joueur du 1<sup>er</sup> simple absent : Le joueur du 2<sup>ème</sup> simple doit prendre la place du joueur du 1<sup>er</sup> simple absent. Cela entraîne la perte du 2<sup>ème</sup> simple.

Les 8 premières équipes de la première division sont qualifiées directement pour les 1/8<sup>e</sup> de finale tandis que les équipes classées de la neuvième à la vingt-quatrième place disputent un barrage (match 1 : 9<sup>e</sup> v 24<sup>e</sup> ; match 2 : 10<sup>e</sup> v 23<sup>e</sup> ; match 3 : 11<sup>e</sup> v 22<sup>e</sup> ; match 4 : 12<sup>e</sup> v 21<sup>e</sup> ; match 5 : 13<sup>e</sup> v 20<sup>e</sup> ; match 6 : 14<sup>e</sup> v 19<sup>e</sup> ; match 7 : 15<sup>e</sup> v 18<sup>e</sup> ; match 8 : 16<sup>e</sup> v 17<sup>e</sup>). En huitième de finale, le vainqueur du match 8 affrontera le premier des qualifications, celui du match 7 le second etc...).

Les perdants de ces barrages disputeront, pour la première division, un match pour déterminer les quatre équipes qui descendront en division inférieure pour la saison 2026 (perdant du match 1 contre perdant du match 8...), les perdants de ces matchs descendant donc en division inférieure.

Les 16 premières équipes de la seconde division (et éventuellement promotion) disputeront directement les 1/8<sup>e</sup> de finale (match 1 : 1<sup>er</sup> v 16<sup>e</sup> ; match 2 : 2<sup>e</sup> v 15<sup>e</sup> etc...).



## Ligue de Golf Paris Île-de-France

Les demi-finales et finales se dérouleront le même jour – matin et après-midi – les perdants des demi-finales s'affrontant pour les places de troisième et quatrième. Les quatre demi-finalistes de la deuxième division accèdent à la première division pour la saison 2026 (sauf s'il s'agit d'une équipe 2 d'une AS restant en première division).

### 7. PRIX

Il est décerné un titre de champion de Ligue par division. Les trophées seront remis le jour de la finale aux clubs vainqueurs afin de faire une photo mais seront conservés par la Ligue qui fera graver sur chacun le nom du club victorieux. Les répliques seront remises en même temps et resteront la propriété des clubs. Les joueurs des équipes finalistes seront récompensés.

### 8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

1 représentant du club accueillant la compétition ; 1 représentant de la Ligue ; 1 arbitre et sera affiché au tableau officiel.

### 9. TABLEAUX PHASE DE MATCH PLAYS





## Ligue de Golf Paris Île-de-France

ffgolf® **CHAMPIONNAT 2025 - DIVISION 2**

